



66 **AGENDA** 99



**RÉUNIONS  
D'INFORMATION  
SYNDICALE**

<b>CHERBOURG</b>	<b>Vendredi 20 octobre / 14h</b> Grand salon de l'hôtel de ville
<b>GRANVILLE</b>	<b>Mercredi 25 octobre / 14h</b> Forum Jules Ferry, salle Les Goélands
<b>COUTANCES</b>	<b>Mercredi 25 octobre / 14h</b> Salle de la mairie

**ORDRE DU JOUR :**

Bilan de rentrée / Pédagogie et com' : ex la lecture / Gestion des fichiers informatiques / Questions diverses...

À Mme, Monsieur l'EN

Madame, Monsieur l'inspecteur,

j'ai l'honneur de vous informer que conformément à la loi, je participerai à la réunion d'information syndicale proposée par SUD Education Manche, le..... à .....

Aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,

conformément au droit syndical, je participerai à une réunion d'information syndicale, le..... l'après-midi.

Il n'y aura pas classe cette demi-journée.

**numéro 36**

A diffuser, "photocopiller", afficher, plier, recopier, collectionner, colorier, critiquer...

**SOMMAIRE**

**Star Ac' dans l'EN /**  
**Surbooking dans l'EN /**  
**Prof' stagiaires : vos... droits ! /**  
**Et si on parlait lecture ? /**  
**Atmosphère ! /**  
**Adhésion /**  
**Eicar /**  
**Congrès Sud /**

# 66 TENDANCE(S) 99

## Positive attitude, tendance de communication et de... gestion

### Star Ac' et nov'langue : la nouvelle communication

Chacun a pu lire dans la presse locale, l'apologie proclamée par l'inspecteur d'academie lui-même sur la rentrée scolaire. Sans complexe, celui-ci vante, avec un mélange de langage Star Ac' et de nov'langue, sa rentrée. Ce syncrétisme langagier est vraiment dans l'air du temps puisqu'on retrouve ce tic au plus haut niveau de l'appareil d'état. Chez Raffarin (Positive attitude), chez Sarko, chez Royal (Désir d'avenir) et tant d'autres.

Qui espèrent-ils convaincre, à part eux-mêmes ? Bien peu de monde ! Ce langage truffé de slogans vides de sens (Que du bonheur !) repose en fait sur l'affirmation que tout va bien, voire va mieux et que les lendemains chanteront. Hélas, chacun peut constater l'abîme entre la com' et le quotidien. Effectivement, il n'y a pas de classe sans prof' à cette rentrée (année électorale oblige ?), mais pour le reste, qu'en est-il ? Faut-il oublier, sous couvert de positive attitude, les trente, voire bien plus, élèves par classe, dans de nombreux établissements du département ? Faut-il oublier les milliers de postes supprimés ? La précarisation galopante dans tous les secteurs de l'éducation ? Les contrats "avenir" (faut oser !) proposés avec des salaires indignes et insuffisants pour vivre, sans reconversion, sans formation...

ET MERDE...



Doit-on rappeler l'état de la médecine scolaire (cf journal n° 35) ? Enfin, la casse du système éducatif par la décentralisation des Tos et la privatisation inéluctable de ces services à moyen terme ?

Cette caste d'apparatchiks modernes a parfaitement conscience des dégâts de sa politique. Devant l'incapacité d'en révéler toute la portée, il ne lui reste plus que la com'. Et pour être dans l'air du temps, qu'à picorer, de-ci, de-là, quelques formules creuses. Espérons que cela trompe peu de monde, hormis quelques esprits égarés.

### encore une méthode, empruntée au privé, qui sévit dans l'Education Nationale : Le Surbooking



Cette pratique, qui est à l'origine de nombreuses classes surchargées, s'est étendue à cette rentrée aux classes contingentées des lycées professionnels. L'exemple de la section BEP des métiers de l'électronique du lycée Tocqueville est édifiant. 26 élèves ont été inscrits par l'Inspection académique de la Manche dans cette section, pour 24 places effectives. Devant l'impossibilité matérielle d'accueillir deux élèves surnuméraires, la Provisoire a dû proposer à la classe que deux élèves intègrent une classe de seconde ; ce qui fût fait. Faudra-t-il attendre les premiers procès intentés contre notre administration pour traiter l'orientation des élèves avec respect ?

**Nous ne sommes pas  
une compagnie aérienne !  
Nous n'avons pas affaire  
à des clients !**



# 66 COMPTE-RENDU 99

- - - - Professeurs stagiaires... vos droits ! - - - -

• A défaut du versement de votre 1er salaire fin septembre, vous avez droit à une avance sur traitement. Si vous avez des difficultés pour recevoir votre traitement, n'hésitez pas à nous contacter pour faire valoir vos droits ;

• Vous avez droit à un remboursement de vos frais de déplacements si votre stage vous oblige à vous déplacer (stage professionnel par exemple), à la fois hors de votre commune administrative (établissement d'affectation) et de votre lieu de résidence.

• Vous avez droit à des indemnités de stage. Pour les stagiaires qui n'étaient pas agent de l'état : si la formation IUFM, le stage en entreprise, le stage de pratique accompagnée ont lieu en dehors de la commune (classification INSEE) de votre établissement d'affectation cette année ou celle de votre domicile. Pour les stagiaires qui étaient agent de l'état : si votre résidence administrative

de l'an passé (la commune de l'établissement où vous exercez) et votre résidence familiale de l'an passé (la commune de votre domicile) sont distinctes de votre résidence administrative de cette année (l'établissement du stage en responsabilité) ;

• Vous avez droit à des indemnités

de sujétions spéciales ZEP au prorata de votre horaire de stage (taux plein pour les stagiaires en situation) ;

• Dans le secondaire, vous avez droit à l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves, au prorata de votre temps de stage (1/3).



- - - - Compte-rendu du CTP du 20 septembre - - - -

Un rapide bilan de la rentrée fut effectué par l'IA. Du bonheur, des sourires... Seuls quelques esprits acariâtres et atrabilaires pourraient y trouver à redire.

• L'IA s'interrogea sur la **baisse de la fréquentation des 2 ans** puisque certaines écoles pouvant les accueillir ne font pas le « plein ». Plusieurs pistes d'explication furent évoquées :

- les congés parentaux de plus en plus nombreux, notamment par les femmes les plus précarisées dans le travail,

- le transport difficile pour certains en milieu rural

- la conséquence d'une scolarisation en chute libre des 2 ans. Laquelle, en parallèle, fut accompagnée d'un dénigrement constant des bénéfices de celle-ci.

Pour conclure provisoirement, il semblerait que les milieux sociaux défavorisés auxquels profiteraient pleinement celle-ci, soient les premières victimes.

Puisque visiblement, ceux-ci déserteraient la maternelle. Par ailleurs, on peut exprimer les plus vives inquiétudes pour ces enfants qui arriveront en maternelle, plus tardivement que leurs camarades. C'est pourquoi, il nous apparaîtrait judicieux de mettre en place un groupe de travail sur cet aspect-là.

• Autre sujet évoqué, les **emplois précaires** dans l'éducation. 8 statuts différents ( AED, AP, EVS, CA, CAE...) cohabitent aujourd'hui entre les écoles et les collèges. Sans parler, des vacataires et autres contractuels. Grand discours pontifiant sur l'insertion, le « pied à l'étrier »...

• **La note de Vie scolaire** : visiblement, le dossier passe dans les mains de notre nouvel IA et une grande liberté d'application sera laissée aux établissements.



# 66 PÉDAGOGIE 99

- L'illettrisme est-il définitivement réglé grâce aux -  
- déclarations tonitruantes de Gilles de Robien ? -

"Les enseignants sont incompetents et n'emploient pas les bonnes méthodes !" Que de déclarations caricaturales de la part de notre ministre, qui a ainsi réussi à convaincre tous les professionnels qu'il n'y connaissait rien ! Depuis, de nombreux articles sur les méthodes de lecture ont fleuri dans la presse. Ainsi des collègues de CP voient arriver certains parents, au mieux inquiets, au pire agressifs qui viennent leur demander de justifier tel exercice ou telle fiche de lecture.

## Qu'en est-il réellement ?

Selon Erik Orsenna, président de l'Observatoire national de la lecture, 15% des élèves qui entrent en 6ème ne savent pas lire : sur ces 15%, 4% ne savent pas déchiffrer un mot et 11% savent déchiffrer mais ne comprennent pas ce qu'ils lisent. (cf. mars 2006, la Lettre de l'éducation)

En juin 2004, le Haut Conseil de l'évaluation de l'école a rendu public un rapport sur l'appréciation des compétences des jeunes en lecture et en écriture. Trois expertes ont établi un état du savoir-lire et du savoir-écrire chez les jeunes aujourd'hui et son évolution depuis les années 1980. A partir des évaluations diagnostiques de CE2 et de sixième et des tests de lecture des journées d'appel de préparation à la défense, elles dégagent plusieurs conclusions. En lecture, les élèves montrent de bonnes compétences, « surtout quand il s'agit de prélever des informations explicites », mais connaissent des difficultés avec le traitement de l'information. En production écrite, ils sont capables « de rédiger un texte cohérent qui réponde aux consignes. » En revanche, leurs

compétences sont moindres en matière de fonctionnement et d'utilisation de la langue. En orthographe particulièrement, le niveau s'est dégradé au cours des vingt-cinq dernières années. Hormis ce cas spécifique, les auteurs considèrent que « dans l'ensemble, le niveau des compétences des élèves est stable dans le temps. »

Alors, bien sûr, un tel constat implique la recherche et la mise en place de dispositifs permettant d'améliorer ce qui ne va pas mais pourquoi un tel acharnement contre les enseignants ?

Le but de la manœuvre, évidemment, est de rejeter sur le dos des enseignants l'échec scolaire et de dédouaner le gouvernement de toute responsabilité en la matière. L'enseignant doit être son propre recours. A cela s'ajoute l'idée éculée qu'il suffirait d'une bonne méthode universelle pour que tous les enfants apprennent à lire ; cela faisant fi d'une part, de tous les aspects affectifs et psychologiques qui se mêlent aux apprentissages surtout chez des enfants de 6 ans ; d'autre part, du fait que tous les enfants n'apprennent pas à lire de la même façon ni au même rythme.

Par contre, cela a l'avantage de masquer un certain nombre de problèmes : les aide-éducateurs sont partis et après la bataille contre le CPE, il est clair qu'on ne peut accepter ces contrats plus que précaires qu'on appelle « d'avenir » et qui ne correspondent pas aux besoins des écoles. Avec plus de maîtres que de classes, nous pourrions plus facilement mettre en place des ateliers en petits groupes.

Dans le 1er degré, le Ministère envisage de créer, en 2007, « plusieurs centaines d'emplois » pour un

### Dernier concours PE : ça se termine !

C'est le dernier concours interne cette année pour accéder au corps des PE ! Faut-il rappeler que cette division des enseignants du 1er degré date d'il y a plus d'une quinzaine d'années ?

### Indemnités ITR : ça gratte, ça ronge, ça rogne...

Dans de nombreux départements, une « réforme » est en cours sur l'Issr ( indemnité de déplacement ) : sont concernés les regroupements de services, les décharges IMF, de direction, de temps partiel... Les IA s'appuient sur un nouveau texte.

### Les 36 heures : ça déborde !

Même chose ! Certains IA forcent la main pour ne plus comptabiliser les conseils des maîtres dans les obligations liées aux 36 heures de service en dehors de la classe. Et ils passe en douce, dans les obligations, la journée de Solidarité ( lundi de Pentecôte ). Visiblement, l'allongement du temps de travail en tarade quelques uns !



effectif supplémentaire de ... 39 000 élèves !  
La formation continue est complètement revue à la baisse.

Les ZEP sont restructurées et devront, à part un secteur de collège dans le Manche, fonctionner à moyens constants ou avec moins de moyens.

Les très jeunes enfants sont de moins en moins accueillis en maternelle.

Le réseau d'aide est souvent amputé d'un ou plusieurs de ses membres et voit son secteur d'intervention s'accroître.

Dans ce contexte, il est effectivement plus facile de dire que ce sont les enseignants qui ne font pas leur travail !

## Et les méthodes de lecture dans tout cela ?

Il nous semble clair que l'on doit mettre en place DES méthodes de lectures et adapter au mieux notre travail aux besoins des enfants et à leur façon de fonctionner. Des textes existent, officiels et écrits par des gens compétents : les circulaires qui ont pour objet l'apprentissage de la lecture au cours préparatoire ; les brochures du Ministère "Lire au CP, repérer les difficultés pour mieux agir" du 14/10/2002 et "Lire au CP, enseigner la lecture et prévenir les difficultés dans les CP à effectifs réduits ou à encadrement renforcé" du 08/01/2004.

Il y a aussi le bulletin officiel n°2 du 12 janvier 2006 "apprendre à lire" où l'on se rend compte qu'après tout ce tintouin, le Ministre accouche d'une souris car rien ne semble véritablement remis en cause dans les programmes de 2002. Emettons cependant certaines réserves quand ce dernier écrit "le but de la lecture est d'accéder au sens précis des mots,

puis des phrases, puis des textes..." La pratique nous montre qu'une telle linéarité est loin d'être la règle et que l'accès au sens global d'un texte peut aussi permettre l'accès au sens précis d'un mot.

Bref, l'apprentissage de la lecture se satisfait mal de caricatures et de formules à l'emporte-pièce. C'est un problème complexe sur lequel il nous semble fondamental de continuer à travailler en toute sérénité. En attendant, la seule vraie réponse du Ministère, c'est de rendre obligatoire l'évaluation au CE1 en vue de mettre en place des PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Educative) dont on ignore tout du contenu ... l'enseignant est son propre recours !

### Leçon 16 le pipi le caca



le pi.pi de fi.fi  
le ca.ca de na.na

Devoirs à la maison  
Faites copier à votre enfant 100 fois :

pipi caca popo



Caricature de Pincus parue dans L'Espresso au début 1999

## Roland Goigoux victime expiatoire du "débat" public

L'universitaire R. Goigoux ne pourra plus intervenir à l'école supérieure de l'éducation nationale suite à la publication de son ouvrage "Apprendre à lire à l'école". Ces analyses étant jugées "à l'encontre des propos du ministre de l'éducation". Faut-il rappeler qu'il y critiquait les directives De Robien sur la lecture.

# “ EN BREF... ”

----- T'es heureux quand t'es vieux ! -----

## **Décret n° 2006-778 du 30 juin 2006-09-14 :**

"Une bonification indemnitaire est attribuée annuellement, pour les années 2006, 2007 et 2008 au profit des fonctionnaires comptant au moins cinq années d'ancienneté au dernier échelon du grade terminal d'un cadre d'emplois appartenant à la catégorie B ou A dont l'indice brut de rémunération est égal ou inférieur à 985".

Cette bonification indemnitaire de 700 euros ne sera versée aux fonctionnaires de catégorie A que si leur indice terminal est inférieur ou égal à 797. En bénéficieront les agents qui compteront fin décembre au moins cinq années d'ancienneté au dernier échelon du grade terminal d'un corps. Prévues pour les années 2006, 2007 et 2008, elle sera versée en une seule fois avec le traitement de décembre. En cas de temps partiel, elle est réduite à la proportion du traitement perçu.

Certains parmi vous s'en réjouiront et c'est bien naturel, mais espérons que leur bonheur de toucher trois fois 700 euros sera un peu terni lorsqu'ils songeront que l'augmentation des traitements n'a été que de 0,5% en juillet 2006 pour une inflation de 1,8%, que tant de précaires ne sont pas réembauchés, que tant de postes ont été supprimés créant de lourdes contraintes de carte scolaire et contraignant les candidats aux concours à repiquer, que beaucoup d'emplois « d'intérimaires » (EVS, CAE,...) ont été créés encore pour cette rentrée.

Vous serez très amer quand vous songerez que ceux de la catégorie B ne toucheront eux que 400 euros et que ceux de la catégorie C (ATOSS par exemple) ne toucheront RIEN !

Vous serez extrêmement amer quand vous penserez que les personnels de direction la toucheront aussi ainsi que... les militaires !!

## --- Triste temps : révisionnisme, électoralisme ? ---

En 1966, décédait Fred Wolfsohn après avoir été brisé dans les camps nazis. Sa famille, ses amis ont voulu lui rendre hommage en passant une annonce dans les pages nécrologie de l'Est Républicain. Sauf que ce journal a refusé l'allusion à sa rencontre « avec la barbarie nazie ». Ce terme reconnu unanimement et notamment au procès de Nuremberg semble déranger le responsable de ces pages qui propose de supprimer purement et simplement l'expression. Il est indispensable de s'interroger sur ce blocage : est-ce que l'époque actuelle permet aux idées

larvées de certains de se dire tout haut ? La désinhibition de quelques uns dévoile le danger du révisionnisme, du pouvoir de réécrire l'Histoire. Mais l'Histoire ne leur appartient pas alors qu'elle est sans doute beaucoup plus constitutive des enfants Wolfsohn, de leur identité, de leur histoire à eux, justement. Et c'est d'autant plus à respecter !

Allez voir le site :

<http://www.volsonphoto.com>

## ----- Eicar : le grand écart -----

Il existe depuis de nombreuses années, au lycée Millet à Octeville, la possibilité de choisir un Bac général série littéraire profil lettres art-cinéma audiovisuel. De la même façon que des formations supérieures existent dans d'autres domaines, l'établissement souhaitait donner la possibilité aux élèves de poursuivre, dans le public, avec internat et à moindre coût pour les familles, au niveau BTS. Oui, mais voilà, les paillettes et la jet-set ont séduit les élus qui ont investi des sommes pharaoniques dans l'EICAR, école privée de formation aux métiers du cinéma, dans les bâtiments de l'ancien Hôpital Maritime de Cherbourg. Une année coûtait

7.000 euros. Ne voulait-on que d'une élite ? Combien de familles se sont endettées ? Tout ça pour quoi ? Pour que tout s'effondre au bout de peu d'années d'existence dans un fracas retentissant...

Les projecteurs se sont éteints et la petite ville provinciale retourne à ses maigres ambitions alors que l'un de ses lycées publics aurait pu pérenniser cette formation et surtout l'offrir à tous ! Il n'est peut-être pas trop tard si les élus ont une réelle ambition pour les élèves et pour la région !



# “ ATMOSPHERE ! ”

## --- Sans papiers : le retour de la barbarie ---

Pour des motifs de basse politique, le pouvoir et ses laquais locaux organisent des rafles, l'expulsion des clandestins des squats, la chasse aux élèves sans-papiers en ayant recours à la peur, aux mensonges, aux pires amalgames... Localement, on arrête des dizaines d'Irakiens, d'Iraniens... dont on sait qu'ils ne sont expulsables puisque leurs pays sont soit en guerre, soit des terra incognita des droits de l'Homme. On les envoie ensuite à Toulouse dans un centre de rétention pour quelques semaines afin de chasser ces "autres" loin de "nos" terres et de nos yeux.

### N'ayez plus peur, le petit Nicolas veille !

Nos manipulateurs-démagogues savent jouer de tous les phantasmes. Ils alimentent une régression humaine insupportable par leurs propos ou par... leur silence complice. Ils ne créent qu'insécurité et humiliation en traînant des hommes et des femmes dans des cars policiers avant de les "installer" dans des charters.

**Ce sont aussi les enfants** que l'on vient arrêter directement dans les écoles. En Corrèze, une fillette de 4 ans d'origine arménienne arrêtée dans sa classe d'école maternelle. Une petite malienne de 4 ans dans sa classe à Compiègne. A Orléans, à Metz... Ces petits chinois de l'école maternelle d'Aubervilliers "oubliés" après la classe par leurs parents parce que ceux-ci avaient été arrêtés par une rafle dans le quartier l'après-midi. Comment ne pas songer à un passé récent et insupportable ?

Ce sont aussi des mineurs ou des jeunes majeurs

isolés, arrivés en France seuls, pris en charge et scolarisés depuis, mais en passe de ne plus l'être car bientôt majeurs. Quelle réponse et quelle aide apporter à ces jeunes qui ont tout quitté pour la France ?

**RESF, des collectifs, des associations, des syndicats, des citoyens** refusent cette politique, apportent leur soutien, parrainent des enfants... refusant à ce brouillard de s'installer.

**Sud Education** les en remercie ! Nous contribuons à tous ces combats en espérant vivement venir vous voir nous rejoindre afin de dénoncer ces pratiques honteuses électoralistes...

### Sans-papiers

Sarkozy a entre-baillé la porte de la régularisation au travers de sa circulaire. Mais, dès août, stop ! Fi des critères, fi des réalités humaines, fi des piles de dossiers dans certaines préfectures, le Prince a dit « stop » autour de 6000 ! Justement, non ! Des citoyens réellement citoyens, actifs, militants et éclairés ont lancé une pétition qui demande une enquête parlementaire sur les conditions scandaleusement disparates d'application de cette circulaire afin que rende compte au peuple ce Prince qui oublie qu'il est là pour et par le peuple ! Signez-la : <http://placeauxdroits.net/petition>

### RESF

Pas une chaise vide à la rentrée... ni le reste de l'année. Non à la traque aux sans-papiers dans les écoles. Si vous découvrez qu'un de vos élèves est menacé de reconduite à la frontière parce qu'il est sans-papiers ou que ses parents le sont, vous trouverez des informations précises sur les démarches qui peuvent être entreprises sur le site d'RESF : [www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)

Contacts locaux : valerie.tollot@laposte.net  
gaelle.marguerie@wanadoo.fr

## --- Communiqué de Sud Santé Sociaux ---

Soixante huit assistants sociaux travaillant au Conseil général du Puy-de-Dôme sont menacés d'être mis à pied avec suspension de salaire pour une durée d'un jour (avec inscription de la sanction au dossier administratif pendant 3 ans). Motif de la sanction annoncée : ils ont refusé, collectivement et conformément à leur code de déontologie, de rentrer informatiquement des données individuelles à caractère social pouvant être préjudiciables aux intéressés. De plus la saisie de ces données administratives constitue une tâche chronophage qui éloigne

les assistants sociaux du cœur de leur métier. Les méthodes administratives préconisées par le Ministre de l'Intérieur semblent donc avoir convaincu le Conseil Général du Puy-de-Dôme. Le goût du fichage informatique et des sanctions exemplaires aussi...

Sud Education Manche apporte son

soutien à tous les assistants sociaux menacés et les félicite pour leur professionnalisme courageux.



# “

# INFOS

# ”

----- Qui ? Que ? Quoi ? Dont ? Où ? -----

### Congrès départemental de Sud Education Manche

Le congrès de Sud aura lieu le vendredi 24 novembre et le samedi 25 novembre à Granville. Tous les adhérents y sont conviés. Les documents sont en ligne sur notre site : espace adhérents.

#### Contacts

**Sylvia Bustamante** (sylvia.bustamante@tiscali.fr)  
**Dominique Langlois** (dominique.langlois@wanadoo.fr)  
**Isabelle Manautines** (imanautines@aol.com)

### Permanences

**Lundi** (9h à 12h / 14h à 16h).  
**Jeudi** (9h à 12h / 14h à 16h45).  
**Tel** : 02 33 04 46 12

**Adresse postale** : Maison des syndicats, 54 rue de la Bucaille, 50100 Cherbourg

**Site web** : <http://sudeducation50.free.fr>  
 (toutes les informations : l'actualité, les textes, les journaux...).

----- Adhérez à Sud Education ! -----

**Adhésion 2006-07** (66% de votre cotisation est déductible de vos impôts !)

### Adhésion à Sud Education

(Comprend l'abonnement au journal de SUD Education Manche) :

Nom .....

Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Commune .....

Tel .....

Courriel .....

Corps .....

Etablissement (école, collège, lycée, université...) .....

.....

Adresse .....

Code postal ..... Commune .....

Montant de la cotisation annuelle 2006-07 .....

Payé en 1 fois / 2 fois / 3 fois (dans ce cas, joindre plusieurs chèques, ils seront encaissés le 1er février 2007 et le 30 avril 2007).

Chèques à l'ordre de SUD Education Manche, adressés à : SUD Education Manche, 54 rue de la Bucaille, 50100 Cherbourg

	salaire moyen	cotis. annuelle	salaire moyen	cotis. annuelle
	< 600	5	2260	218
	600 > 900	15	2340	233
	980	45	2420	248
	1060	53	2500	264
	1140	62	2580	280
	1220	70	2640	311
	1300	78	2720	329
	1380	87	2800	347
	1460	96	2880	365
	1540	106	2960	385
	1620	117	3040	405
	1700	140	3120	425
	1780	151	3200	445
	1860	164	3280	465
	1940	176	3440	510
	2020	190	3520	532
	2100	204	-	-